



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 84
Présents à la séance : 46
Représentés (pouvoirs) : 14

Date de la convocation : 28/02/2019

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 18 / 03 / 2019

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 08 MARS 2019**

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL ET ELECTIONS DES
VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE HUIT MARS

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU représenté(e) par R. MOREAU, M. BARTHELEMY représenté(e) par JF. CONTOZ, J-P. BELLET représenté(e) par E. CLAUZIER, C. ACANFORA, J-F. CONTOZ, J. PUGET représenté(e) par A. DE SANTINI, G. JULLIEN, M-J. DE BONNAULT, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, J-C. VALLIER, J-P. BRIOULLE représenté(e) par JC. VALLIER, R. MOREAU, C. DELORME (en cours de séance)

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : J-L. ESPITALLIER, F. MARY représenté(e) par A. ROCHAS, G. CHAPELLE, E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN, M. JANIK, A. IVALDY représenté(e) par L. DAUMARK, B. NICOLAS, N. GARCIA, JP. GAUTHIER, R. NOUGUIER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, E. BERDIEL représenté(e) par R. NOUGUTER, L. DAUMARK, S. BLANC, C. ANTOINE représenté(e) par M. BELLON, C. GONSOLIN, R. PAPET, D. GOSSELIN représenté(e) par B. ROUSTANG, J-M. BARTHELEMY, G. MARTINEZ, D. ALLUIS représenté(e) par J-P. GAUTHIER, B. ROUSTANG, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : J. VALLON, S. CHAUSSEGROS représenté(e) par F. SOLOMIAC, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, F. SOLOMIAC, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY représenté(e) par R. ODDOU-STEFANINI, J. REYNIER, M. CCEUR, C. FACHE, R. COSTORIER représenté(e) par M. GAY-PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, F. PINET, F. VELLIEUX, M. BARTHELEMY, J-P. BELLET, J. PUGET, M. TRUC, R. FREY, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, E. BERDIEL, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, S. DAUBOIN, F. BROUX, D. GOSSELIN, J-F. MICHEL, D. ALLUIS

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, F. CESTER, B. HODOUL, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, S. AYACHE, R. DIDIER, AB. DEGRIL, M. GUITTARD, R. COSTORIER

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : A-M. GROS, L. CASALI, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, J-M. GUEYRAUD

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. MICHEL, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, L. ALLIX, P. ALLEC, M. GRENIER, C. BOUTRON, J-L. BROCHIER, C. HUBAUD, D. DUGELAY, JM. ARNAUD, P. BIAIS

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mme Elizabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, élu Président du Syndicat mixte en début de séance, rappelle qu'un poste est à pourvoir au sein du Bureau syndical depuis la démission de tous ses mandats de Monsieur Maurice RICARD (issu de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance).

Le Président appelle les candidatures : Messieurs Marc BEYNET et Michel GAY-PARA font part de leur intérêt. Après échanges entre les deux délégués, M. GAY-PARA (issu de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance) demeure seul candidat.

Il est donc procédé au vote sur la candidature unique de M. Michel GAY-PARA : celui-ci est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

La nouvelle composition du Bureau syndical s'inscrit donc ainsi :

EPCI	Membres du Bureau syndical			
CA Gap-Tallard-Durance	Claude BOUTRON	Roger DIDIER	Maryvonne GRENIER	Christian HUBAUD
	Jean-Baptiste AILLAUD	Jean-Michel ARNAUD	Michel GAY-PARA	
CC du Champsaur - Valgaudemar	Carmine ROGAZZO	Benoît ROUSTANG	Bruno SARRAZIN	
	Richard ACHIN			
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	Alain DE SANTINI	Yves JAUSSAUD	Rose-Marie JOUSSELME	
	Elisabeth CLAUZIER			
CC Buëch Dévoluy	Jean-François CONTOZ	René MOREAU	Jacqueline PUGET	

Le Bureau étant complet, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents, en vertu de l'article L2122-10 du Code général des collectivités territoriales stipulant que « *quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints* ». Ces dispositions s'appliquent à l'élection des président et vice-présidents du Syndicat mixte du SCoT.

Monsieur ROUSTANG organise les votes pour l'élection des vice-présidents. Il rappelle que ceux-ci sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Il appelle les deux benjamins de l'assemblée à ses côtés pour assurer les fonctions d'assesseurs : Madame Clémence SAUNIER et Monsieur Rémy ODDOU-STEFANINI sont désignés assesseurs.

N'ayant pas reçu de lettres de démission des vice-présidents en place, Monsieur le Président propose à l'assemblée de les reconduire dans leurs fonctions, tout en stipulant que de nouveaux candidats pourront se proposer lors de l'appel à candidatures précédant chaque élection.

Il est procédé au vote, poste par poste, dans l'ordre décroissant des vice-présidences :

7e vice-présidente : candidate = Elisabeth CLAUZIER
 Nombre de présents et représentés : 59
 Nombre de votes : 59
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages favorables exprimés : 59
 Majorité absolue : 30
 Mme CLAUZIER est élue à la majorité des suffrages exprimés.

6e vice-président : candidat = Richard ACHIN
Nombre de présents et représentés : 59
Nombre de votes : 59
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 59
Majorité absolue : 30
M. ACHIN est élu à la majorité des suffrages exprimés.

5e vice-président : candidat = Jean-François CONTOZ
Nombre de présents et représentés : 59
Nombre de votes : 59
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 59
Majorité absolue : 30
M. CONTOZ est élu à la majorité des suffrages exprimés.

4e vice-président : candidat = Alain DE SANTINI
Nombre de présents et représentés : 59
Nombre de votes : 59
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 59
Majorité absolue : 30
M. DE SANTINI est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Avec l'arrivée d'une déléguée supplémentaire, le nombre de délégués présents ou représentés passe à 60.

3e vice-président : candidat = Jean-Michel ARNAUD
M. Michel GAY-PARA se porte candidat au poste de 3e vice-président.
Nombre de présents et représentés : 60
Nombre de votes : 60
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 59
Nombre de suffrages exprimés en faveur de M. ARNAUD : 18
Nombre de suffrages exprimés en faveur de M. GAY-PARA : 41
Majorité absolue : 30
M. GAY-PARA est élu à la majorité des suffrages exprimés.

2e vice-président : candidat = Roger DIDIER
Nombre de présents et représentés : 60
Nombre de votes : 58
Nombre de bulletins blancs : 21
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 37
Majorité absolue : 19
M. DIDIER est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Suite à l'élection, en début de séance, de M. Benoît ROUSTANG à la présidence du Syndicat mixte du SCoT, le poste de 1^{er} Vice-Président qu'il occupait jusqu'alors doit être pourvu. M. René MOREAU, membre du Bureau et représentant de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy, se porte candidat.

1er vice-président : candidat = René MOREAU

Nombre de présents et représentés : 60

Nombre de votes : 60

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages favorables exprimés : 59

Majorité absolue : 30

M. MOREAU est élu à la majorité des suffrages exprimés.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

